

# Potentiel de croissance des actions : sécurité d'un CPG

Ce CPG à moyen terme est une façon d'investir dans les marchés boursiers canadiens, sans risquer de perdre votre capital initial. Il prévoit le versement d'un rendement garanti et un potentiel de rendement supplémentaire lié à la performance de sociétés canadiennes des secteurs des services financiers et des services aux collectivités.

Caractéristiques du produit	
Durée	
Placement minimal	
Taux de rendement garanti pour la durée	
Taux de rendement maximal pour la durée	
Protection complète du capital	

## Portefeuille de référence

### 50 % Indice plafonné de la finance S&P/TSX

Cet indice regroupe les entreprises de l'indice composé S&P/TSX dont la principale activité est la prestation de services financiers, y compris les services bancaires, l'assurance et la gestion de placements.

### 50 % Indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX

Cet indice regroupe les titres de sociétés de l'indice composé S&P/TSX dont la principale activité est la prestation de services aux collectivités, comme les fournisseurs d'électricité, de gaz et d'eau.

## Ce CPG vous convient-il?

Ce CPG pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez diversifier votre portefeuille en y ajoutant un placement à moyen terme;
- désirez que votre capital soit protégé et toucher un rendement minimal garanti;
- êtes prêt à accepter un rendement garanti inférieur à celui des CPG traditionnels pour bénéficier d'un potentiel de rendement supérieur lié aux marchés;
- n'aurez pas besoin de retirer votre argent avant l'échéance.

## Principaux avantages

Les entreprises des secteurs des services financiers et des services aux collectivités présentent habituellement des caractéristiques prisées par les investisseurs prudents : ce sont des entreprises solides et prévisibles qui génèrent des revenus considérables et qui offrent un potentiel de rendement appréciable à long terme. Ce CPG est une excellente façon d'accéder à ce potentiel de rendement, sans risquer de perdre votre capital initial.

- protection du capital – Votre placement initial vous est remis en entier à l'échéance du CPG
- rendement minimal garanti
- potentiel de rendement supérieur lié à la performance d'entreprises canadiennes des secteurs des services financiers et des services aux collectivités
- CPG conçu en partenariat avec BMO Marchés des capitaux<sup>MD</sup>, chef de file dans la création de solutions de placement novatrices
- garanti par la Banque de Montréal
- admissible à la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), jusqu'à concurrence de la limite applicable

## Pour communiquer avec nous



Passez à votre succursale de BMO Banque de Montréal pour parler à un professionnel en placement



Consultez notre site Web au [bmo.com/cpgprogressif](http://bmo.com/cpgprogressif)



Appelez le Centre contact clientèle de BMO Banque de Montréal, au **1.877.225.5266**



Ici, pour vous.<sup>MD</sup>

Le CPG à rendement accru BMO est émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et est garanti par la Banque de Montréal. Le montant en capital d'un CPG à rendement accru BMO est garanti et remboursable à l'échéance, et le CPG prévoit un taux de rendement minimal garanti, mais il n'y a aucune garantie que vous toucherez un rendement additionnel lié à la performance de l'indice sous-jacents. Le taux de rendement payable pour la durée du CPG correspond au rendement du portefeuille de référence et ne peut être inférieur au taux de rendement garanti pour la durée ni supérieur au taux de rendement maximal pour la durée. Le rendement du portefeuille de référence, le cas échéant, est déterminé sans égard aux dividendes ou aux distributions versés sur les titres de l'indice et correspond à la variation en pourcentage de la valeur de l'indice du portefeuille de référence. Le taux de rendement pour la durée n'est pas un taux de rendement annuel, mais le taux de rendement établi sur la durée entière du CPG. Si des perturbations du marché ou d'autres circonstances spéciales ont une incidence sur le calcul du rendement, l'agent de calcul peut reporter ou rajuster le calcul ou le paiement des intérêts, remplacer l'indice sous-jacent ou un titre le composant ou déterminer la valeur estimative de l'indice sous-jacent ou d'un titre le composant, ou déterminer autrement le montant des intérêts devant être versés, le cas échéant. Le taux de rendement, le cas échéant, est calculé en fonction de l'augmentation de la valeur de l'indice sous-jacent, et non du rendement total de l'indice sous-jacent. Vous pouvez obtenir les modalités du CPG à rendement accru BMO dans n'importe quelle succursale de BMO Banque de Montréal.

MD Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

\* Non composé.

« S&P » est une marque de commerce de McGrawHill Companies, Inc. « TSX » est une marque de commerce de TSX Inc. La Banque de Montréal est un usager sous licence de ces marques. Le CPG à rendement accru BMO n'est ni commandité, ni cautionné, ni vendu ni promu par Standard & Poor's ou par la Bourse de Toronto, qui par ailleurs ne font aucune déclaration sur la pertinence d'investir dans ce placement.